



# MAIRIE DE THIRON-GARDAIS

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « TERRES DE PERCHE »



## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015

Décret 2016-360 du 25 mars 2016

### IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Nom de l'organisme : Commune de Thiron-Gardais  
Pouvoir adjudicateur : Monsieur le Maire de Thiron-Gardais, Victor PROVÔT  
1 rue de Gardais – 28480 THIRON-GARDAIS  
Téléphone : 02.37.49.42.50 – Fax : 02.37.49.53.67  
Adresse mail : [lamairie@mairie-thiron-gardais.fr](mailto:lamairie@mairie-thiron-gardais.fr)  
Site : [www.mairie-thiron-gardais.fr](http://www.mairie-thiron-gardais.fr)

### OBJET DU MARCHÉ

Fourniture de repas pour la restauration scolaire, en liaison froide

### LIEU DE LIVRAISON

Commune de Thiron-Gardais : restaurant scolaire, avenue de la Gare

### CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

-Acceptation des variantes : oui  
-Marché accord-cadre avec bons de commande (article 79 du décret de 2016)  
-La prestation prend effet à compter du 2 septembre 2021, pour une durée d'une année scolaire, reconductible 2 années. Elle prendra donc fin automatiquement et de plein droit à l'issue de cette période.

### CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ

Les candidatures et offres seront entièrement rédigées en langue française  
Délai de paiement à 30 jours  
Unité monétaire : euro

### REMISE DES OFFRES :

Les offres doivent être transmises sur le site internet :

<http://www.amf28.org/thirongardais>

au plus tard le : **30 juin 2021 à 17h30**

## **EXAMEN DES CANDIDATURES ET CRITÈRES D'ATTRIBUTION**

Une période de négociation aura lieu conformément à l'article 27.2 alinéa du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, avec les entreprises à l'issue des sélections des offres retenues.

Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- 1/Qualité : 20%
- 2/Origine des matières premières : 20%
- 3/Prix : 40%
- 4/Délai de livraison/réapprovisionnement : 20%

## **PROCÉDURES DE PASSATION**

Procédure MAPA

## **JUSTIFICATIFS A PRODUIRE**

-Bordereau de prix détaillé, HT et TTC, portant clairement mention du coût unitaire de chaque repas (prix pour les élèves de maternelle et prix pour les élèves de primaire). Ce coût inclura toute prestation annexe à la fourniture des repas : transport, conditionnement, etc. Le bordereau de prix comprendra l'offre de base, et toutes les variantes proposées et options le cas échéant

-Exemple de plan alimentaire sur 4 semaines

-Composition du menu de secours en cas d'empêchement majeur

-Rappel des grammages par catégorie

-Conditionnements proposés pour les différents types de denrées

-Modèle de menu mensuel qui sera communiqué à la collectivité pour duplication et affichage

-Mémoire technique à remplir

## **RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

Vu la loi 2016-1691 du 9 décembre 2016, une déclaration sur l'honneur que le candidat ne se trouve pas dans l'un des cas d'interdiction de soumissionner est suffisante.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans Cédex

Envoi à la publication : 8 juin 2021